

# LOI EGALIM

## Objectifs principaux de la loi

Permettre une juste rémunération des agriculteurs

Mettre fin à la guerre des « prix »

Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et réduire les inégalités sociales.

D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les repas devront comprendre : 50 % de produits de qualité et durable dont 20 % de produits BIO ou en conversion

### **Au 1<sup>er</sup> novembre 2019**

- Proposer un repas végétarien par semaine (4 menus végétariens sur 20 repas)

### **Interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- Des bouteilles plastiques
- Des pailles en plastique
- Des assiettes, couverts et gobelets en plastique

### **Interdiction au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

- Des barquettes en plastique de cuisson, réchauffe et service